



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 23816

Numéro SIREN : 808 012 553

Nom ou dénomination : 2THELOO FRENCH GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2017 sous le numéro de dépôt 35864

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 06-06-2017

N° DE DEPOT : 035864

N° GESTION : 2014B23816

N° SIREN : 808012553

DENOMINATION : 2THELOO FRENCH GROUP

ADRESSE : 13 rue Riblette 75020 Paris

MILLESIME : 2014

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Bilan Actif	Au 31/12/2014			Net
	Brut	Amort. Prov.	Net	
Capital souscrit non appelé				
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	250 001		250 001	
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 514		6 514	
TOTAL (I)	256 515		256 515	
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	1 270 978		1 270 978	
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	9 955		9 955	
Charges constatées d'avance	23 333		23 333	
TOTAL (II)	1 304 265		1 304 265	
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL ACTIF (I à V)	1 560 780		1 560 780	

Bilan Passif

Bilan Passif	Au 31/12/2014	
	Net	Net
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel dont versé : 1 938 395	1 938 395	
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(517 548)	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	1 420 847	
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I bis)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	64 671	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 164	
Dettes fiscales et sociales	24 098	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	139 933	
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL PASSIF (I à IV)	1 560 780	

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 25/11/2014 au 31/12/2014			Total
	France	Exportation	Total	
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
Chiffre d'affaires Net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges				
Autres produits				
TOTAL (I)				
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			53 319	
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements			29 920	
Charges sociales			12 630	
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges				
TOTAL (II)			95 869	
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			(95 869)	
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL (V)				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
TOTAL (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V - VI)				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			(95 869)	

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 25/11/2014 Au 31/12/2014	
Produits Exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)		
Charges Exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	421 679	
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)	421 679	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(421 679)	
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	517 548	
BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	(517 548)	
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2014 dont le total du bilan avant répartition est de 1 560 780 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de (517 548) Euros.

L'exercice a une durée de 1 mois, recouvrant la période du 25/11/2014 au 31/12/2014.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

La société 2THELOO FRENCH GROUP a débuté son activité le 25 novembre 2014.

Lors de la constitution de la société, il a été fait un apport en numéraire de 10.000 actions de 1 € de nominal chacune.

En date du 24 décembre 2014, l'associé unique a apporté à la société pour un montant évalué de 1.928.395 € :

- . 1000 actions de la société 2THELOO France,
- . 250.000 actions de la société 2THELOO Railway et,
- . une créance en compte courant d'un montant de 1.678.394 € avec la société 2THELOO France.

Ces apports ont été rémunérés en contrepartie de la création de 1.928.395 actions nouvelles de 1 € chacune, portant ainsi le capital social à 1.938.395 €.

En date du 31 décembre 2014, 2THELOO French Group a consenti, à l'égard de la société 2THELOO France, un abandon de créance partiel d'un montant de 421.679 € sous la condition résolutoire d'un retour à meilleur fortune.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations financières sont constituées de :

- . Titres de participations : 250.001 €
- . Dépôts de garantie : 6.514 €

Les créances et les dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évalués pour leur valeur nominale.

Engagements de départ à la retraite

Compte tenu de la date de constitution de la société, de l'effectif et de la composition du personnel ce montant n'apparaît pas significatif.

Aucune provision n'a été comptabilisé à ce titre et la valorisation des engagements hors bilan correspondant n'a pas n'a pas été réalisée.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le crédit d'impôt compétitivité emploi correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2014a été constaté au compte 444 - Etat - impôt sur les bénéfices pour un montant de 1.201 €. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 641900 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 1.201 €.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	4	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	1	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	5	

Composition du capital Social

POSTES CONCERNES	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 938 395	1.00000	1 938 395
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	1 938 395	1.00000	1 938 395

Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNES :

Nature des engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Aval et cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	421 679
TOTAL	421 679

Commentaire

Une convention d'abandon de créance partiel a été signée avec la société 2THELOO France, filiale détenue à 100% par 2THELOO French GROUP.

L'abandon s'élève à 421.679 € et a été consenti sous la condition résolutoire d'un retour à meilleur fortune.

ENGAGEMENTS RECUS :

Nature des engagements reçus	Montant en Euros
Abandon de créances	
TOTAL	

Commentaire

Identité des sociétés consolidant la société mère

Dénomination sociale Siège social	Montant capital	% détenu
2THELOO HOLDING B.V - 126 KALVERSTRAAT, 1012PK AMSTERDAM (PAYS-BAS)	196 010	100.00

Liste des filiales et participations

Dénomination Siège social	Capital Capitaux propres	Q. P. Détenue Divid. encaiss	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
2theloo France SAS 13 rue Riblette - 75020	10 10	100.00	1	1 256 715	434 667
2Theloo Railway 13 rue Riblette - 75020	250 000	100.00	250 000		
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
AUTRES TITRES					

Etat des immobilisations

Cadre A		Augmentations	
	Valeur brute en début d'exercice	Reévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencés. et aménagt. const.			
Installations techniques, matériel et outillages ind.			
Inst. gales., agencés. et aménagt. divers			
Mat. de transport			
Mat. de bureau et info., mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			250 001
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			6 514
TOTAL			256 515
TOTAL GENERAL			256 515

Cadre B	Diminutions		Valeur brute des immo en fin d'exercice	Reévaluat. légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencés. et aménagt. const.				
Installations techniques, matériel et outillages ind.				
Inst. gales., agencés. et aménagt. divers				
Mat. de transport				
Mat. de bureau et info., mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL				
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			250 001	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			6 514	
TOTAL			256 515	
TOTAL GENERAL			256 515	

Etat des créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	6 514		6 514
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2 200	2 200	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	1 201	1 201	
Taxe sur la valeur ajoutée	10 862	10 862	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	1 256 715	1 256 715	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)			
Charges constatées d'avance	23 333	23 333	
TOTAL	1 300 825	1 294 311	6 514
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Etat des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	51 164	51 164		
Personnel et comptes rattachés	5 981	5 981		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 117	18 117		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	64 671	64 671		
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	139 933	139 933		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation

	Montant Entreprises liées	Montant Entreprises avec lesquelles la soc a un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immob incorporelles		
Avances et acomptes sur immob corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations	250 001	
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	1 256 715	
Capital souscrit et appelé non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	64 671	
Avances et acomptes sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits de participation		
Autres produits financiers		
Charges financières		

Variation des capitaux propres

Rubriques	Montant
Capitaux propres N-1 après résultat et avant AGO	
- Distributions	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	
Variations du capital social	
Variation des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Variation des subventions d'investissement et des provisions réglementées	
Variation des autres postes	
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	
Variations du capital social	1 938 395
Variations du compte de l'exploitant	
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport ...	
Variations des écarts de réévaluation	
Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres	
Variations des réserves réglementées	
Variations du report à nouveau	
Variations des subventions d'investissement et provisions réglementées	
- Affectations du résultat N-1 en capitaux propres (hors distributions)	
Variations en cours d'exercice	1 938 395
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	1 938 395
Résultat de l'exercice	(517 548)
Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle	1 420 847

Détail des charges constatées d'avance

[illegible]

Détail du résultat exceptionnel - 2

Compte de résultat exceptionnel	Solde		Imputation
	31/12/2014		
Produits Exceptionnels			
TOTAL DES PRODUITS			
Charges Exceptionnelles			
Abandon de créance	421 679		671800
TOTAL DES CHARGES	421 679.00		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(421 679.00)		

2THELOO FRENCH GROUP

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 1 938 395 euros

Siege social : 13 rue Riblette 75020 PARIS

RCS PARIS n° 808 012 553

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 11 MAI 2017
--

Le 11 mai 2017, à 19h, à Paris,

Le Président, la société 2THELOO HOLDING B.V., société de droit néerlandais 2THELOO HOLDING B.V., Besloten Vennootschap au capital de 675 392 euros , dont le siège est sis Prins Hendriklaan 17, Amsterdam, 1075 AZ, NETHERLANDS (PAYS-BAS), immatriculée au registre du commerce et des sociétés néerlandais (Handelsregister) sous le numéro 50321609 , représentée par la société de droit néerlandais VENATOR VENTURE B.V., elle-même représentée par la société de droit néerlandais BUS BEHEER B.V., elle-même représentée par Monsieur Kees-Jan BUS, son représentant légal, Directeur général (Algemeen directeur),

a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'assemblée générale annuelle ordinaire sur les comptes dudit exercice ;

EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS

Le Président procède à l'examen des comptes de l'exercice social débuté le 25 Novembre 2014 et clos le 31 décembre 2014, de l'inventaire, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 font apparaître une perte de 517 548 euros.

Le Président constate que les comptes annuels ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Puis le Président procède à un examen détaillé des comptes de l'exercice.

Il arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les dits comptes faisant apparaître un chiffre d'affaires de 0 euro et une perte de 517 548 euros (perte de 95 869 euros en résultat d'exploitation et perte de 421 679 euros en résultat exceptionnel).



AFFECTATION DU RESULTAT

Le président examine ensuite l'affectation du résultat.

Le président décide de proposer à l'assemblée générale d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 517 548 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : 517 548 euros.

Affectation

- Au report à nouveau, soit 517 548 euros
- Solde du report à nouveau, soit 517 548 euros.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Président déclare qu'il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de la procédure prévue aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé ou au cours d'exercices antérieurs.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le Président décide de convoquer les associés en assemblée générale ordinaire annuelle le 25 Avril 2017 à 10 heure, au siège social, 13 rue Riblette -75020- PARIS à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et quitus au Président;
- Affectation du résultat;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président constate qu'il a tout ce qui est nécessaire pour assurer la préparation et la convocation de l'assemblée générale.

RAPPORT - RESOLUTIONS

Le Président arrête ensuite les termes du rapport qu'il présentera à l'associé unique, ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'associé unique.

COMMUNICATION A L'ASSOCIE UNIQUE

Le Président prendra toutes mesures utiles en vue de permettre à l'associé unique d'exercer son droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine assemblée dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

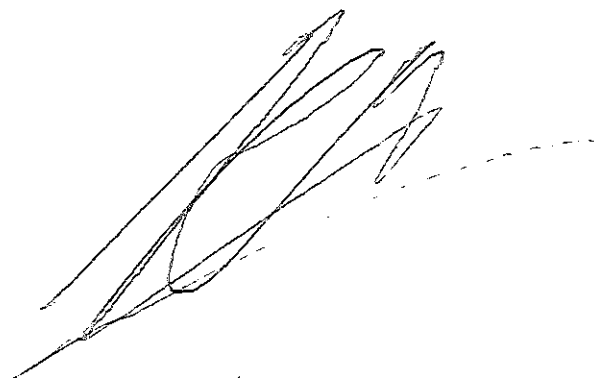
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné au registre.

Le Président

2THELOO HOLDING B.V.

Représentée par

Monsieur Kees Jan BUS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'K. Jan Bus', written in a cursive style. The signature is positioned below the printed name 'Monsieur Kees Jan BUS'.

2THELOO FRENCH GROUP

13, rue Riblette
75020 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2014

Le 9 mai 2017

2THELOO FRENCH GROUP

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société 2THELOO FRENCH GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

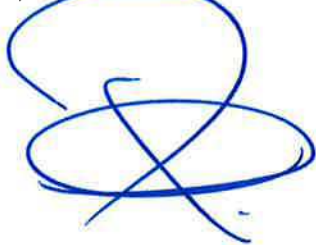
3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés à l'Associé Unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 9 mai 2017



BDO France - Léger & associés
Représenté par **Eric PICARLE**
Commissaire aux comptes

2THELOO FRENCH GROUP

13, rue Riblette
75020 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2014

Le 9 mai 2017

2THELOO FRENCH GROUP

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société 2THELOO FRENCH GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

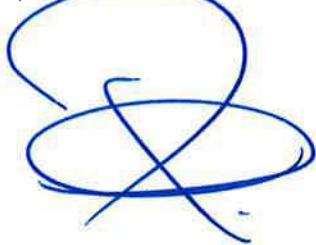
3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés à l'Associé Unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 9 mai 2017



BDO France - Léger & associés
Représenté par **Eric PICARLE**
Commissaire aux comptes